

Stade Léo Lagrange - Mise aux normes du terrain et construction de tribunes d'environ 3 500 places - Aménagements divers - Approbation de l'Avant-Projet Définitif - Demandes de subventions

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans l'optique de l'accession en Deuxième Division du BRC à la fin de la saison 1999 - 2000, une première phase de mise à niveau des installations du Stade d'Honneur est rendue nécessaire pour satisfaire au règlement de la Ligue Nationale de Football.

Cette phase transitoire prévue pour être terminée lors de la reprise du Championnat en août 2000, a été validée par les instances nationales pour les deux premières années en D2, sachant qu'en parallèle la procédure de restructuration du stade est lancée.

C'est pourquoi, dans sa séance du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal décidait du démarrage de l'opération de mise aux normes de l'aire de jeu, d'installation de tribunes provisoires et du lancement des procédures d'appels d'offres s'y rattachant.

Le programme de l'opération est le suivant :

a - démolition des gradins Sud et de la piste cycliste ; cette démolition s'accompagne du déplacement des locaux occupés par le Service Espaces Verts et Sportifs sous ces gradins, ainsi que du déplacement des réseaux électriques.

b - mise aux normes du terrain de jeu, conformément aux recommandations administratives et techniques pour la rénovation ou la construction des stades de football pour une équipe accédant au niveau de compétition de 2^{ème} division ; cette mise aux normes prend en compte de nouvelles dimensions du terrain de jeu avec une translation de celui-ci vers la tribune d'honneur actuelle.

c - mise en place de tribunes semi-définitives d'une capacité de 3 500 places environ, implantées en lieu et place des gradins Sud et des zones en places debout en périphérie du terrain. Cette configuration provisoire portera la capacité de 4 400 places assises actuellement à environ 11 000 places (8 000 places assises + 3 000 places debout), solution acceptée par la Ligue Nationale de Football pour le départ en Deuxième Division.

d - des aménagements complémentaires sont prévus dans le cadre de cette opération. Il s'agit notamment :

. des installations provisoires en accompagnement des tribunes semi-définitives ci-dessus (espaces buvette, sanitaires, espace VIP).

. d'aménagements à réaliser dans les locaux de l'actuelle tribune d'honneur (poste central de sécurité, tribunes de presse, salle de presse et d'interview, local anti-dopage) et un aménagement pour les places réservées aux personnes à mobilité réduite (devant la tribune).

L'estimation prévisionnelle du programme ci-dessus se décompose comme suit :

a - démolitions des gradins Sud, de la piste cycliste, déplacement
des locaux du Service Espaces Verts et Sportifs 3 300 000 F TTC

b - rénovation et mise aux normes du terrain de jeu	8 500 000 F TTC
c - tribunes semi-définitives de 3 500 places environ	12 000 000 F TTC
d - aménagements de la tribune d'honneur actuelle	4 000 000 F TTC
soit un montant global, hors imprévus de	27 800 000 F TTC en valeur janvier 2000

L'échéancier prévisionnel de l'opération est inchangé, l'objectif étant de livrer et de mettre à disposition l'ensemble des installations pour le 15 août 2000 au plus tard.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'avant-projet définitif décrit ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, du District du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs de ce niveau, sur la base du programme défini ci-dessus,

- inscrire les montants des subventions reçues sur les lignes budgétaires suivantes à ouvrir au budget de l'exercice courant par décisions modificatives : en recettes 90.412/1321.1322.1323.1325.1328/99188/33000.30300 et en dépenses 90.412/2313.2312/99188/33000.30300 dès réception des arrêtés attributifs de subventions,

- s'engager à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville sur l'imputation budgétaire 90.412/2313.2312/99188/33000.30300 des budgets 2000 et suivants,

- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

«M. FUSTER : Le stade Léo Lagrange, nous allons le faire en plusieurs tranches et bien heureusement. La première phase la plus urgente concerne la mise à niveau pour l'accession éventuelle du BRC en Division 2 et là nous avons à répondre d'une manière urgente parce que ça doit être prêt pour l'été qui vient, le 15 août 2000. Nous avons réussi à nous mettre d'accord, puisque ça n'est pas toujours très facile pour valider un projet sur deux années avec la Ligue Nationale de Football qui suivra cette première restructuration. Je voudrais simplement dire que l'échéancier est très serré puisque nous devons tenir compte de la fin de saison du BRC, qui devrait se terminer vers le 15 mai et que nous n'aurons donc que jusqu'au 15 août pour arriver à mettre aux normes ce terrain et tout son environnement.

M. LE MAIRE : Le terrain de jeu sera de quelle nature parce que celui-ci date de 60 ans et la pelouse aussi ?

M. FUSTER : Celui-ci a 60 ans, comme l'ensemble du stade d'ailleurs. Le terrain sera un terrain bien sûr en gazon et nous sommes en train, avec les services Espaces Verts en particulier et Travaux, d'étudier la possibilité de le couvrir avec du synthétique. C'est un procédé assez révolutionnaire qui a été mis en place à Sochaux mais sur d'autres terrains aussi je crois, je dis ça sous l'oeil de nos techniciens, de manière à ce que le plaquage, parce que ce sont des plaques de gazon qui vont être posées, soit ancré au sol, du moins dans les premiers temps parce qu'il n'aura pas eu le temps forcément de prendre racine, et afin que les tacles des footballeurs -pour les techniciens, je vois Simon VOUILLOT qui rit il ne tacle pas, c'est fini, il ne peut plus tacle mais il l'a fait- ne soulèvent pas ces plaques de gazon.

M. LE MAIRE : On aura effectivement une bonne pelouse. C'est fondamental pour un match de foot.

M. FUSTER : On aura, je l'espère, une bonne pelouse, d'autant plus que pour ne pas renouveler certaines erreurs, nous avons un stade qui restera ouvert, qui ne sera pas complètement fermé comme d'autres, car il est vrai que quand on ferme complètement un stade, on empêche l'aération et la pelouse en subit les conséquences. Nous allons donc essayer de tenir compte de cela et de laisser un peu d'ouverture sur les quatre coins du stade.

M. LE MAIRE : On essaiera de faire différemment de Bonal où il a fallu refaire totalement le gazon.

M. FUSTER : Pour un coût important d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Et pour cette première étape ça sera prêt pour la rentrée 2000.

M. FUSTER : 15 août 2000.

M. LE MAIRE : Il faudra aller vite ! Mais je crois que la démolition a déjà commencé.

M. FUSTER : Vous avez pu constater que la démolition de ce qu'on appelait la tribune populaire a déjà démarré. C'est d'ailleurs assez impressionnant, si vous avez un moment je vous recommande de passer parce qu'il y a là une machine pour «broyer» la tribune qui est assez impressionnante et ça va à une allure assez folle, ce qui nous arrange d'ailleurs. J'ai oublié de vous dire que le fait de démolir la tribune Sud allait nous imposer quand même des contraintes dans différents domaines, et également d'ailleurs sur les tennis parce qu'on n'en parle pas beaucoup, mais c'est vrai qu'il y a derrière le stade municipal un club de tennis, le BRC. Nous allons certainement supprimer pendant quelques mois la pratique du tennis sur quelques courts, pour des raisons de sécurité puisqu'on va casser les gradins, ce qui risque de perturber le fonctionnement de ce club.

M. LE MAIRE : Et la piste cycliste, qu'est-ce que tu en fais ?

M. FUSTER : Nous avons effectivement un stade vélodrome qui avait été construit, vous l'avez rappelé, il y a une soixantaine d'années, et qui comportait initialement un terrain de football, une piste d'athlétisme et une piste cycliste. Bien évidemment, la piste d'athlétisme a disparu depuis un certain nombre d'années puisque nous avons construit le stade d'athlétisme de l'autre côté et nous avons aussi la piste cycliste qui d'ailleurs servait bien aux clubs bisontins d'une part et aux clubs franc-comtois d'autre part puisque c'était une piste régionale. Cette piste n'est plus aux normes puisqu'elle fait au bas mot

500 mètres et qu'à l'heure actuelle les pistes doivent être comprises entre 250 et 333 mètres et qu'elle est dans un état disons vieillissant, c'est le moins qu'on puisse dire, pour ne pas dire obsolète. Nous sommes, pour des raisons de construction de tribunes, obligés de la démolir, je dis bien obligés, nous n'avons pas d'autres solutions pour mettre en place le nouveau stade et nous sommes en train de rechercher des solutions de remplacement avec les autres collectivités. Je voudrais rappeler ici que M. le Maire a écrit, au mois de novembre d'ailleurs, à l'ensemble des collectivités, que ce soit à la Région, aux quatre départements, pour les mettre au courant de cette démolition de la piste cycliste et pour leur dire que dès à présent il fallait qu'il y ait une réflexion urgente pour envisager la construction d'un vélodrome à la place de celui-ci. Nous en sommes là. J'ai reçu des clubs de cyclistes de Besançon et également la Ligue Régionale de Cyclisme, j'ai fait des propositions aux clubs bisontins, ce qui est de notre responsabilité pour qu'ils puissent poursuivre leurs entraînements deux fois par semaine à Dijon ; c'est vrai que ça leur pose des problèmes puisqu'il faut déplacer les jeunes à Dijon et ce n'est pas très évident. Nous en sommes là des discussions que nous avons pu avoir avec les clubs et il faudra envisager, c'est vrai, d'une manière très urgente, la construction d'une piste à vocation régionale, je dis bien à vocation régionale et départementale.

M. LE MAIRE : Pas nécessairement à Besançon ?

M. FUSTER : Pas nécessairement à Besançon, ça peut être dans l'agglomération ou ailleurs.

Mme BULTOT : Il est souhaitable que l'ensemble des clubs sportifs et associations qui utilisent actuellement le stade puissent, après sa rénovation, y retrouver leur place. Faire de la politique, c'est savoir s'adapter. J'ai bien compris le message qui m'a été transmis au précédent conseil municipal lorsque j'avais évoqué la disparition du parc urbain de ce mandat. Certes, mais à condition de ne léser personne et d'avoir prévu des solutions de remplacement raisonnables et donc acceptables. La destruction de la piste cycliste qui avait été refaite en 1979 en perspective des championnats du monde de 1980 est un vrai problème. Sa disparition est très mal vécue par les adeptes du vélo qui se sentent sacrifiés et qui se demandent comment ils vont pouvoir maintenir les activités qui étaient les leurs jusqu'à ce jour. L'Amicale Cycliste Bisontine aurait recensé près de 800 jeunes par an utilisateurs de cet équipement, notamment les mardis, jeudis et vendredis. D'autres associations comme le CTR ou la section sport-étude cycliste de Jules Haag l'utilisent également ainsi que les non-voyants de Sainte-Odile et Handisport. Par ailleurs, les relance-pistes du mercredi après-midi concernent en moyenne 50 jeunes de 13 à 17 ans et les Prix de Montrapon et de Saint-Ferjeux en 1999 ont eu entre 70 et 80 participants par manifestation. Le club cycliste s'est doté d'un matériel qu'il prête aux adeptes du vélo, permettant ainsi aux plus modestes de pratiquer leur sport sans bourse délier. Je sais, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, qu'ils ont été informés en temps voulu du problème, mais est-ce irréversible ? Renvoyer ces sportifs en leur disant que dans un avenir plus ou moins rapproché, la réalisation de cet équipement pourrait intéresser le maire d'Ornans ou le pays de Montbéliard, c'est, passez-moi l'expression, dégager en touche et sacrifier de fait ce sport. Leur proposer d'aller s'entraîner à Dijon où vous leur avez négocié des créneaux horaires ne peut être qu'une solution très provisoire car difficile à gérer pour des clubs de cette taille qui fonctionnent sur le bénévolat. Par ailleurs, il faut être conscient que la plupart des entraînements devront désormais se faire sur route avec tous les dangers que cela induit, comme vient de nous le rappeler l'accident qui est survenu dans le Gard ce week-end. En ce qui concerne le vélo, d'une manière générale notre image n'est déjà pas très bonne et nous a valu l'honneur de se voir décerner le clou rouillé et je ne pense pas que supprimer la piste, en tout cas ne pas la

remplacer, la fera remonter. Si je suis d'accord sur le fait qu'il faut savoir s'adapter, je pense aussi qu'il ne faut léser personne. La piste et certains hommes, comme Jean de Gribaldy, que nous avons honoré en son temps, font partie de l'histoire bisontine. Je ne pense pas que dire cela c'est aborder une problématique d'aujourd'hui avec les yeux et les réactions d'hier. J'ai rencontré, à leur demande, des personnes découragées, désemparées, qui pour certaines d'entre elles vont remettre en cause un bénévolat de 30 ans au service du cyclisme. Je trouve que c'est dramatique et ce n'est pas comme cela que l'on maintiendra du lien social dans nos quartiers. Ce type d'association populaire a toujours répondu présent depuis des décennies. Si nous devinons très bien ce que va nous coûter notre club professionnel de hand et de foot, nous ne sommes pas certains qu'ils seront toujours là dans dix ans. De toute façon, toutes les associations ont le droit de vivre, indépendamment des publics qu'elles déplacent ou du nombre de pratiquants. Ma question est de savoir s'il est trop tard pour intégrer dans le cahier des charges cet équipement qu'on avait trouvé digne d'intérêt en 1979 en prévision du championnat du monde de 1980 et qui semblerait aujourd'hui en voie d'être sacrifié par la nouvelle vague sportive qui submerge Besançon. Sinon, quelles aides conséquentes à la hauteur du dommage causé sont envisagées pour ce sport ?

M. MEUNIER : J'aimerais savoir si vous avez prévu des aides financières pour aider les associations, notamment en vue d'aller à Dijon.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, à ce stade de la réflexion, on s'aperçoit qu'il est cruel parfois de trancher et on s'engage vers le choix d'une activité par rapport à une autre, de fait. Vous nous dites, Monsieur FUSTER, qu'il est tout à fait possible que dans un avenir plus ou moins proche, les collectivités : ville ou autres collectivités : Département, Région, s'engagent vers un vélodrome à caractère régional. Je vais vous dire franchement, je n'y crois pas beaucoup parce que ça supposerait que l'on ait effectivement, dans un ensemble français à ce moment-là, une volonté d'avoir au moins un vélodrome par région. Nous ne sommes pas la plus grande des régions, vous le savez bien, et donc je crains que pendant une très longue période, effectivement, nous soyons dans cette transition obligée d'aider les clubs cyclistes à aller s'entraîner ailleurs, c'est un constat.

M. FUSTER : Je voudrais répondre dans un premier temps à Mme BULTOT. Une réponse d'abord sur les chiffres : le chiffre de 800 jeunes correspond à la fréquentation totale du vélodrome pendant une année. C'est bien différent de ce qui a été dit, c'est 800 jeunes au total qui passent sur le vélodrome en une année, pas 800 jeunes différents, bien évidemment. Ramenez ça à une pratique sur vingt semaines pour avoir le nombre de jeunes. L'objet n'est pas de se battre sur les chiffres mais simplement il faut que tout le monde comprenne bien la fréquentation parce que c'est vrai qu'il reste tout de même disons 50 jeunes qui pratiquent sur cette piste. Bien évidemment, on est tous conscient, et particulièrement la commission des sports et l'Adjoint, de la gêne apportée aux clubs bisontins et c'est bien entendu pour cela que nous les avons réunis pour essayer de trouver des solutions, je vais dire les moins mauvaises possibles. Et vous avez raison, Monsieur DUVERGET, il faut faire un choix et il faut que nous trouvions des solutions pour la pratique du cyclisme sur piste. Je vais quand même rappeler ici que le cyclisme se pratique également sur route et c'est même la majorité de la pratique. Et il ne faut pas lancer des affirmations en disant : nous allons mettre les jeunes sur la route pour aller à l'accident, cela me semble quand même des propos difficiles à tenir. Le cyclisme se pratique en priorité sur la route et tout le monde le sait. Il est bien évident que la piste aide à la pratique du cyclisme et on sait aussi cela. Donc, quand on dit que la politique c'est prévoir, Martine BULTOT, c'est vrai. Nous avons prévu la restructuration du stade en

2002-2003. C'était dans la politique sportive de la ville. Je vous rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, le BRC évoluait au 4^{ème} niveau national. Nous n'avions pas d'urgence et nous avons prévu justement de restructurer le stade en 2002, tranquillement, pour accompagner la montée de ce club éventuellement. Il y a eu une phase d'accélération que je crois ici, personne n'avait pu imaginer, ni le Maire, ni l'Adjoint, ni aucun Conseiller Municipal, ni dans l'environnement du club, ni ailleurs. Nous nous trouvons aujourd'hui devant un état de fait : le BRC est passé du 4^{ème} niveau au 3^{ème} niveau et il est en phase d'accéder au 2^{ème} niveau. Devant ce constat, nous devons réagir. La Municipalité a réagi, le Conseil Municipal doit réagir et nous devons répondre aux impératifs de la ligue nationale, d'où le choix. Et pour répondre à la dernière question de Martine BULTOT, nous ne pouvons pas intégrer une piste cycliste autour du stade, puisqu'avec les nouvelles normes que doivent avoir les pistes cyclistes, nous ne pouvons plus la mettre autour d'un stade de football et de rugby. C'est absolument impossible. Donc le choix n'est pas permis, c'est absolument irréversible. Si nous faisons la restructuration du stade, nous sommes obligés de détruire la piste cycliste et la piste d'athlétisme puisque maintenant, autour des stades de football et de rugby, il n'y a plus rien.

Pour répondre à la question de Bernard MEUNIER concernant la pratique à Dijon, bien évidemment nous prenons en charge à la fois la location de la piste qui est d'ailleurs onéreuse et le déplacement des cyclistes. Je répète que c'est la prise en charge des clubs bisontins, ce qui me paraît bien normal.

Et, pour répondre à M. DUVERGET qui se demande si la fédération a une politique en ce qui concerne les pistes, je peux lui répondre que oui, la fédération a une politique et M. le Maire a reçu pas mal de courriers du président de cette fédération qui est en train de mettre en place une politique très volontariste concernant la pratique de la piste. Les résultats de l'Equipe de France sont là et vont nous pousser dans ce sens je crois, mais d'un autre côté nous n'avons pas forcément besoin de l'impulsion de la fédération pour que les collectivités, dans une région, décident de la construction d'un équipement sportif qui nous paraît nécessaire et je dis bien qui nous paraît nécessaire à tous et là je réponds à une demande qui est faite aussi bien par Martine BULTOT que par les gens de l'Amicale mais aussi par tout l'ensemble du cyclisme franc-comtois. Il nous faudra bien, nous autres collectivités, nous mettre autour de la table et répondre à leurs demandes et à leurs besoins. Voilà ce que je peux répondre ce soir.

M. LE MAIRE : Combien coûterait la construction, la réalisation d'une piste cycliste de 250 m couverte ?

M. FUSTER : Le problème qui se pose c'est effectivement de savoir si on réalise un anneau qui est découvert, à l'image de celui que nous avons, ou un anneau couvert, ce qui est bien différent au niveau des coûts notamment. Je n'ai pas d'estimatif des prix mais je pense qu'on peut évoquer le prix du Palais des Sports actuel, c'est-à-dire aux alentours de 70 à 80 millions, ça n'est pas une mince affaire et c'est pour cela que je disais avec M. le Maire qu'il fallait se retourner vers les collectivités car c'est un équipement structurant d'aménagement du territoire de la région.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint. Vous savez maintenant qu'on ne peut guère sauver le vélodrome et il faut effectivement très vite se mettre autour d'une table et savoir ce qu'on veut faire dans la région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 mars 2000.